

Télégramme du ministère français des Affaires étrangères à Geoffroy Chodron de Courcel sur les relations UEO-OTAN (12 septembre 1967)

Légende: Le 12 septembre 1967, dans le cadre des discussions autour d'un projet de note, établi par le Secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et discuté au sein du Conseil de l'UEO, sur les relations entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'UEO, le ministère français des Affaires étrangères communique à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Geoffroy Chodron de Courcel, les déclarations qu'il pourra faire lors des prochains débats. Ainsi il l'informe que le gouvernement français s'en tiendra aux plafonds d'effectifs français stationnés en Allemagne, tout en précisant que cette déclaration, faite dans un esprit de conciliation, n'implique aucune modification des textes en vigueur.

Source: Ambassade de France en Grande-Bretagne. Télégramme à l'arrivée. A/S. Prochain Conseil de l'UEO: Paris, le 12 septembre 1967, No 1268/9. 1 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 27. Cote EU.40.6.3. Forces sous commandement OTAN et national, Tome II. 1960-1969.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_a_geoffroy_chodron_de_courcel_sur_les_relations_ueo_otan_12_septembre_1967-fr-7c3081fo-e629-47e1-9584-e68932cc8b23.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

EN - 40 - 6 - 3 -

40 - 1 -

The
LP
FAR
AT

TELEGRAMME A L'ARRIVÉE

40 - 1. 2 -

AMBASSADE DE FRANCE
EN GRANDE BRETAGNE

DÉCHIFFREMENT

PARIS LE 12 SEPTEMBRE 1967.
RECU LE 12 SEPTEMBRE A 9H50.

NO 1268/9.

ADRESSE A LONDRES.

=====

A/S PROCHAIN CONSEIL DE L'U.E.O.

JE ME REFERE A VOTRE TELEGRAMME NR 4023 ET VOTRE DEPECHE
DU 24 JUILLET.

VOUS POURREZ FAIRE AU PROCHAIN CONSEIL DE L' U E O FIXE
AU 13 SEPTEMBRE LA DECLARATION SUIVANTE :

''LE GOUVERNEMENT FRANCAIS TIENT A RAPPELER QU'IL
S'EN TIENT AUX PLAFONDS D'EFFECTIFS AUX QUELS SE REFERE L'ARTI-
CLE 1ER DU PROTOCOLE II DU 23 OCTOBRE 1954, POUR LES UNITES
FRANCAISES STATIONNEES EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE ET
SUSCEPTIBLES DE COOPERER AVEC LES FORCES ALLIEES''.

DANS LA MESURE OU CELA VOUS PARAITRA UTILE, VOUS
POURREZ HORS SEANCE INDIQUER QUE CETTE DECLARATION FAITE DANS
UN ESPRIT DE CONCILIATION, N'IMPLIQUE AUCUNE MODIFICATION DES
TEXTES EN VIGUEUR, NOTAMMENT DE LA RESOLUTION DU CONSEIL DU 15
SEPTEMBRE 1956 ET QU'ELLE DEVRAIT, A NOS YEUX, FACILITER
L'APPROBATION DANS SA FORME ACTUELLE DU RAPPORT SUR LES RELA-
TIONS OTAN-UEO PRESENTE PAR LE SECRETARIAT GENERAL ./.

DIPLOMATIE